

COMMUNE DE
SARRIANS
VAUCLUSE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal du 29 Novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf novembre, le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses réunions, après convocation légale envoyés le 22 novembre 2023 sous la présidence de Madame Anne-Marie BARDET, Maire.

En exercice : 29

Présents (23) : BARDET Anne-Marie, FLAGEAT Patrice, RICHARD-FLORES Stéphanie, CARRETIER Alain, FRANQUET Audrey, BOURRET Stéphane, MASTICE Mireille, LUIGGI Florence, WERTHE Fabrice, GARCIA CACERES Sandra, TELL Charles, LUIGGI Jean-François, MERCIER Sandrine, FABRE Maurice, BORDIGA Sabrina, GRAS Corinne, GAALOUL Mohamed, KORMANYOS Alexandre, DERIVE Annie, BUSCA Corinne, ADAM Denis, BRUNEL Paul, LEYDIER Jérôme.

Absents excusés (6) : CARAMICO Marc (donne procuration à FABRE Maurice), HAOUZI Fatima (donne procuration à BARDET Anne-Marie), LOISEAU Arnaud (donne procuration à RICHARD-FLORES Stéphanie), RAMBOURE Sébastien (donne procuration à FRANQUET Audrey), REDONDO Belinda (donne procuration à FLAGEAT Patrice), MARINELLI Béatrice (donne procuration à BRUNEL Paul)

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice FLAGEAT

N° 3	MARCHES PUBLICS - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : RAPPORT D'ENLEVEMENT DES VEHICULES ABANDONNES EN FOURRIERE : RAPPORT D'ACTIVITE ANNEE 2022
------	--

Rapporteur : Monsieur Patrice FLAGEAT

**VU le CGCT et notamment les articles L1411-3,
VU le Code de la Commande Publique,
VU la décision n°21/67 du 22 juin 2021,**

Dans le cadre de la convention de Délégation de Service Public pour la mise en fourrière des véhicules abandonnés, le prestataire est tenu de produire chaque année un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de ce contrat.

Pour l'année 2022, 7 véhicules ont été mis en fourrière, 4 véhicules ont été restitués après notification, 3 véhicules ont été livrés à la destruction. Le coût des prestations s'élève à 942,96 € dont 462,96 € pris en charge par la Commune.

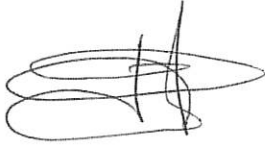
Considérant la nécessité d'approuver le rapport d'activités de la délégation de service public pour la mise en fourrière,

**Le conseil municipal,
Vu le rapport de Madame le Maire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE le rapport d'activité de la délégation de service public pour la mise en fourrière des véhicules établi par le Garage BOYER pour l'année 2022 ;

AUTORISE Madame le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,



Patrice FLAGEAT

Le Maire,



Anne-Marie BARDET

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES Cedex 09) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de Justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Toute personne qui saisit le juge administratif doit s'acquitter d'une contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635 bis Q du Code Général des Impôts, à l'exception des personnes qui bénéficient de l'aide juridictionnelle et des référés libérés (article L521-2 du CJA). A défaut de son paiement, la demande sera déclarée irrecevable.

Délibération affichée le :

11 DEC. 2023

Mise en ligne le :

11 DEC. 2023

le 11/12/2023

Application agréée E-legalite.com

DE-084-218401222-20231211-OL_2023_03

S.E de la Carrosserie J.R BOYER

DEPANNAGE 7J/7-24H/24-Remorquage VL PL

1271 Av J.F. Kennedy

84200 CARPENTRAS

TEL 04 90 63 57 35

FAX 04 90 60 65 80

SIRET 495 006 173 000 19

APE 4520A

N°Tva CEE FR 38495006173

RAPPORT EXERCICE FOURRIERE VILLE DE SARRIANS

- 2022 -

EXERCICE	2022				
NOMBRE DE VEHICULES MIS EN FOURRIERE	7				
VEHICULES RESTITUES APRES NOTIFICATION	4				
VEHICULES RESTITUES SUR PLACE	0				
VEHICULES LIVRES A LA DESTRUCTION	3				
VEHICULES REPUTES ABANDONNES(ABANDON EN COURS)	0				

* RAPPORT FINANCIER EN TTC

EXERCICE	2022				
VEHICULES RESTITUES	480,00				
VEHICULES RESTITUES SUR PLACE	0				
VEHICULES ABANDONNES (INDEMNITE FORFAITAIRE VERSEE PAR LA VILLE POUR FRAIS)	462,96				

